

PAYS DU MASSIF DU BUGEY



# LE HAUT-RHÔNE

Collection : CARNETS D'UNITÉ DE PAYSAGE // 2021 // n°29



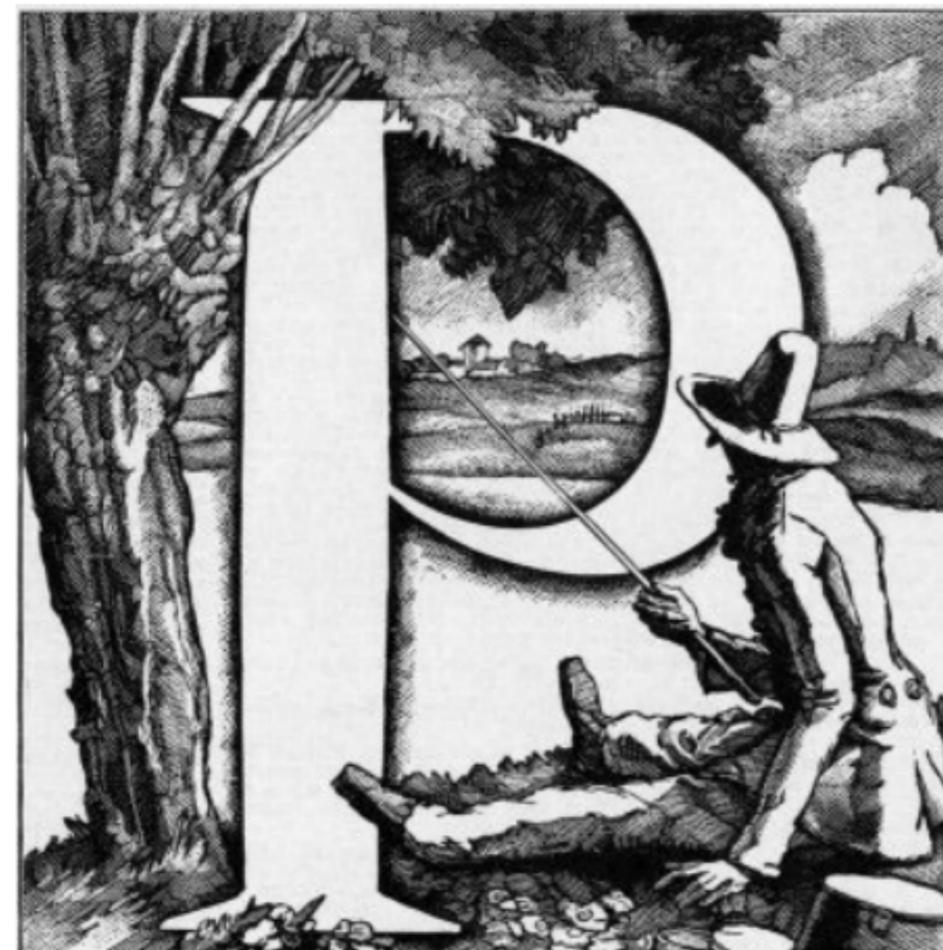
# Carnet d'unité de paysage

Ce carnet s'inscrit dans la collection *Carnet d'unité de paysage* de l'Atlas des PAYSages de l'Ain. Il fait partie de la série de carnets s'intéressant aux douze unités composant le Pays Massif du Bugey.

Ce carnet propose des repères pour **Connaître** le paysage des vals du Haut-Bugey. Il est aussi destiné à **Agir** et à accompagner la mise en œuvre des projets locaux.



Légende couverture : Seyssel



## Unité du Haut-Rhône

Une unité de paysage est une partie continue de territoire cohérente d'un point de vue paysager. Elle fait sens pour les populations à l'échelle de l'aire d'étude. L'identification d'une unité de paysage s'appuie sur la caractérisation et la qualification du paysage. Sa localisation et ses particularités lui confèrent sa singularité. Une unité de paysage est circonscrite par des limites qui peuvent être nettes ou progressives. La définition de ces limites est un travail parfois délicat. Ces limites ne sont que rarement des limites administratives.

(Ministère de l'écologie et du développement durable dans les atlas de paysages, méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages, 2015)

Directeur de publication : Baptiste MEYRONNEINC, directeur du CAUE de l'Ain

Atlas des paysages 2021

# Sommaire

## CONNAITRE

- Présentation de l'unité
- Description d'ensemble
- Les caractères de l'unité
- Traits et portrait
- Habiter le paysage : les villes et villages

## AGIR

- D'hier à aujourd'hui ... et demain ?
- Objectif de qualité de paysage
- Quand les élus s'emparent de la qualité du paysage



# CONNAITRE

## Présentation de l'unité - Délimitation

### L'unité du Haut-Rhône est bordée de 4 unités et s'inscrit en limite de deux départements : La Savoie et la Haute-Savoie

- au nord une transition douce s'opère avec les balcons Bellegardiens. La topographie des rives du Rhône y est plus mouvementée par des petites vallées que dessine le passage de cours d'eau en provenance des contreforts orientaux du Bugey.

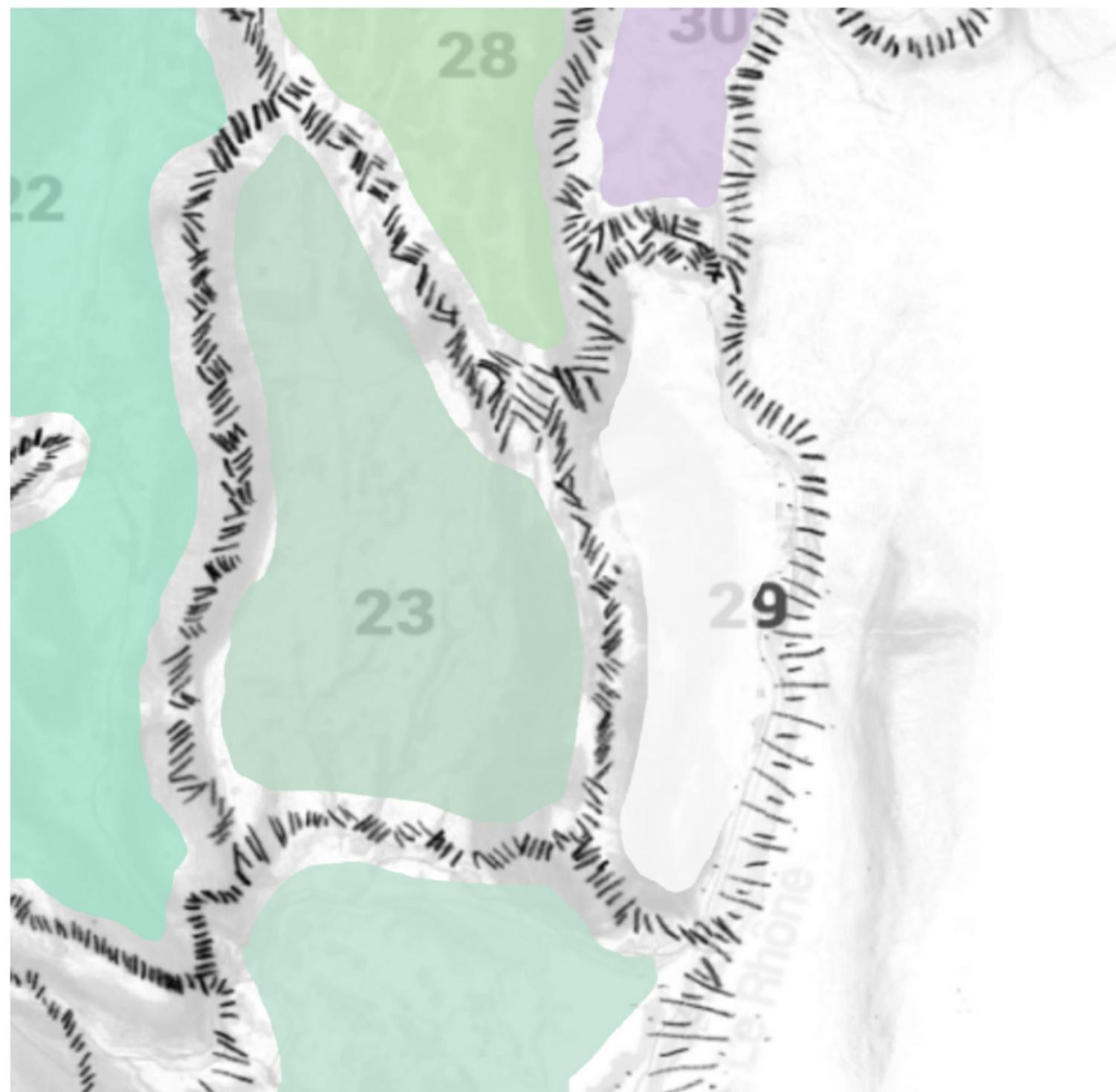
- à l'ouest la ligne de crête du massif du Colombier puis des plans du Retord, marque la délimitation avec ses unités voisines.

- au sud la vallée du Rhône s'ouvre sur le bassin du Belleysan. Un vaste paysage ouvert ponctué de monts et mollards marque une transition paysagère notable.

Par ailleurs le fleuve constitue un marqueur administratif partageant le département de l'Ain avec la Savoie et la Haute-Savoie voisines. Bien qu'à la confluence de trois départements, la vallée du Haut-Rhône constitue une unité paysagère qui ne se borne pas aux limites administratives mais englobe les deux rives du fleuve en un ensemble.

### Comment délimiter les unités de paysage ?

La position et la nature des limites font l'objet d'un travail collectif. Sur le terrain les unités se dessinent en fonction des reliefs marqués ou d'un usage de l'espace contrasté. Souvent les unités sont progressives, donnant lieu à un paysage qui mélange des caractéristiques issues de deux unités voisines.



# CONNAITRE

## Présentation de l'unité - Carte de situation



### Les communes ...

Anglefort // Chanay // Corbonod // Culoz // L'hôpital // Surjoux // Seyssel

### Les rivières ...

Le Rhône // Le Verdet // La Dorches

### Quelques points hauts ...

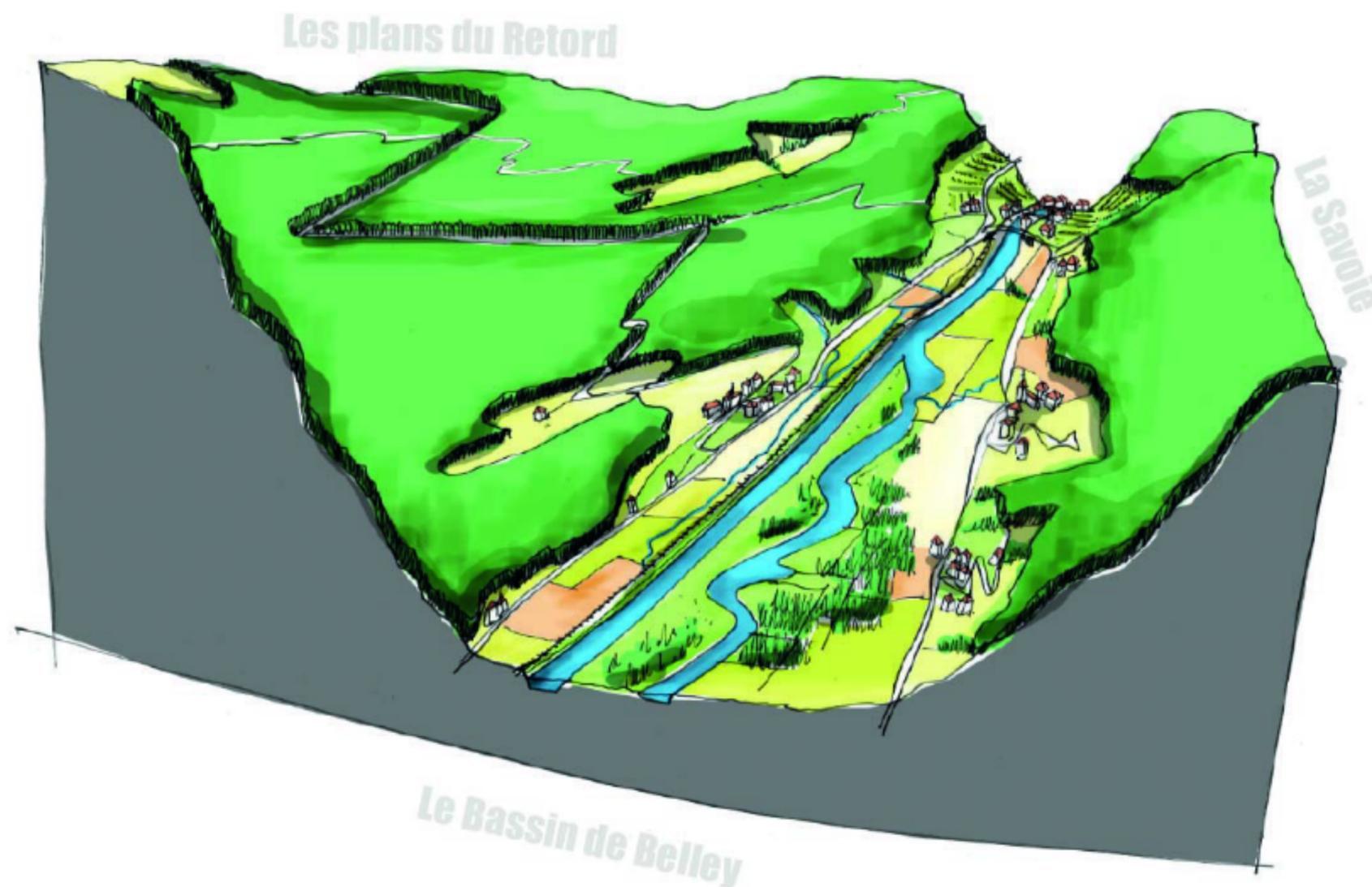
Grand Colombier (1534m) // Crêt Dauphin (1102m) // La Cha (1258m)

### Les lieux remarquables ...

Rivière Sauvage de la Vézeronce // Cascade de Eilloux // Croix Famban // Col du Grand Colombier

# CONNAITRE

## Description d'ensemble



©CAUE de l'Ain

## Le Haut-Rhône

Le Haut-Rhône, unité paysagère située en limite orientale du département se caractérise par un paysage de vallée de montagne offrant une dualité entre des versants abrupts boisés et une plaine domptée et cultivée. Le Rhône constitue l'armature centrale du paysage, un axe structurant et structuré par l'homme qui a contraint sa libre déambulation en aménageant barrages et digues et en canalisant son tracé. Les îles de la Malourdis marquent le contraste entre une trajectoire méandreuse d'une part et corseté d'autre part du Rhône. Des infrastructures viaire et ferroviaire suivent le cours du fleuve. Un paysage d'infrastructures et de réseaux liés au fleuve prend place dont des usines hydroélectriques. Les abords des cours d'eau et du Rhône sont boisés et marquent un contraste avec les cultures céréalières et de maïs. Au nord de cette entité, les cultures de plaine laissent progressivement place à la vigne qui s'installe sur les coteaux. Des villages s'implantent généralement en pied de versant, à l'abri des caprices du Rhône. Enfin quelques routes audacieuses parcourent la montagne de laquelle d'impreunables vues se dégagent sur le grand paysage.

# CONNAITRE

## Les caractères de l'unité

Les crêts et sommets sont dépourvus de végétation ligneuse. La forêt laisse progressivement place aux prairies d'alpage. Elles sont convoitées pour les panoramas offerts sur le grand paysage. Fragiles elles méritent une attention toute particulière pour assurer leur pérennité.

Les combes et versants boisés accueillent généreusement un ensemble de sentiers pédestres appréciés par les randonneurs qui sillonnent la montagne été comme hiver. Quelques points de vue et autres curiosités végétales (Sapins présidents) renforcent l'attrait des visiteurs.

A mesure de l'ascension du versant oriental du massif du Grand Colombier, se dessine de petites combes pastorales ouvertes. Quelques rares fermes isolées y prennent place. L'activité pastorale est maintenue sur le massif. Elle est la garante de l'ouverture des paysages et participe au caractère montagnard des lieux. Les combes au relief parfois chaotique sont parcourues par les troupeaux qui animent le paysage. Des hêtres anémorphosés rythment ça et là les vastes prairies au même titre que des affleurements rocheux éparses et autres blocs de roches calcaires.

La plaine laisse progressivement place à des paysages de coteaux profitables à la culture de la vigne. Les vins de Seyssel disposent à ce titre d'une AOC. La présence de ce petit vignoble constitue un motif de paysage caractéristique et identitaire qu'il convient de préserver.

A l'interface entre le fleuve et le versant, le replat topographique de la plaine est favorable à l'implantation de cultures. Céréales et maïs sont principalement cultivés, alternant avec des boisements plus ou moins denses. De petits cours d'eau secondaires viennent parcourir la plaine avant de regagner le Rhône. Ils dessinent sur leur passage des ripisylves boisées.

Quelques routes sinueuses empruntent les versants du massif du Colombier. Depuis l'épais manteau boisé on perçoit ponctuellement des points de vue sur le grand paysage. Néanmoins ces derniers se font discrets. Il n'est pas toujours aisé de trouver une vue dégagée pour apprécier la déambulation du Rhône et son écrin de montagnes.

A l'inverse des autres noyaux urbains, Seyssel est une des rares villes à s'implanter directement sur les rives du Rhône. Située à l'interface de deux départements, cette dernière revêt deux fronts bâtis de qualité, soulignés de quais arborés.

La plaine du Haut-Rhône offre un territoire propice au passage des réseaux viaires et ferroviaires qui se déploient parallèlement au fleuve. Le fleuve marque également l'installation d'infrastructures telles que des usines hydroélectriques et autres usines qui contrastent avec les motifs ruraux des unités voisines.

Le Rhône constitue l'armature centrale du paysage. Il revêt une double physionomie qui s'explique par l'impact de la main de l'Homme qui l'a aménagé pour répondre à ses besoins de production énergétique mais également pour maîtriser ses débordements. Ainsi le Rhône a été en partie canalisé tel que le traduit sa trajectoire rectiligne. En revanche, un bras parallèle a conservé ses caractéristiques naturelles et revêt un tracé plus méandreux. Des îlots boisés se créent plus aisément et la biodiversité y est plus riche.

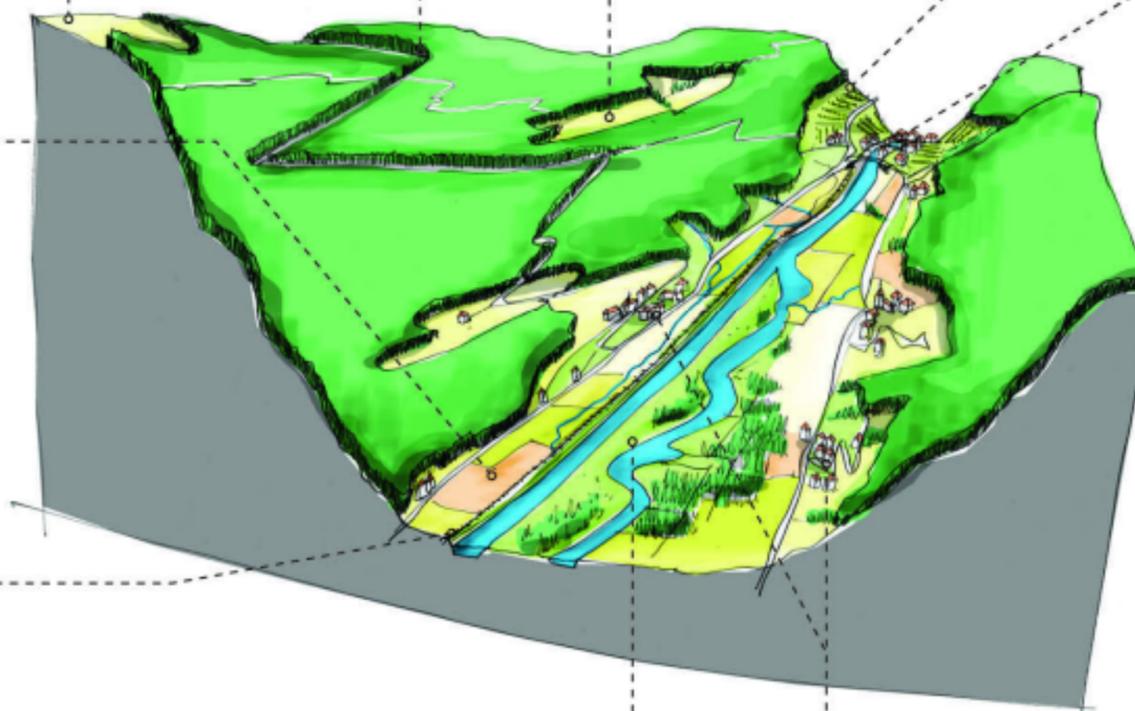
De part et d'autre du Rhône, les villages s'implantent généralement en pied de versant, à l'abri des caprices du fleuve, principalement là où la nature du sous-sol est plus stable. D'abord contenue aux bourgs, l'extension de ces derniers s'est réalisée selon les axes viaires en une continuité de bâtis pavillonnaires plus ou moins denses. Il conviendrait d'être vigilant au développement urbain pour maîtriser la qualité des paysages.

### LÉGENDE

Les ressources naturelles et agricoles.

Le réseau hydrographique.

L'urbain, les franges urbaines, les extensions et le réseau viaire.



# CONNAITRE

**Traits et portrait** - Le Rhône, un axe structuré et structurant du paysage.



# CONNAITRE

**Traits et portrait** - Un paysage d'infrastructures dicté par l'axe du fleuve.



# CONNAITRE

**Traits et portrait** - Une dualité plaine et massif : horizontalité des parcelles cultivées VS verticalité des pentes boisées.



# CONNAITRE

**Traits et portrait** - Des villages et hameaux adossés aux contreforts du massif du Colombier, en balcon sur le fleuve.



# CONNAITRE

**Traits et portrait** - Seyssel, une cité interdépartementale adossée aux rives du Rhône.



# CONNAITRE

**Traits et portrait** - Un urbanisme industriel à proximité du fleuve.



# CONNAITRE

**Traits et portrait** - L'activité viticole, un motif paysager identitaire qui habille les coteaux de la rive aindinoise du Rhône.



# Évolution du tissu urbain

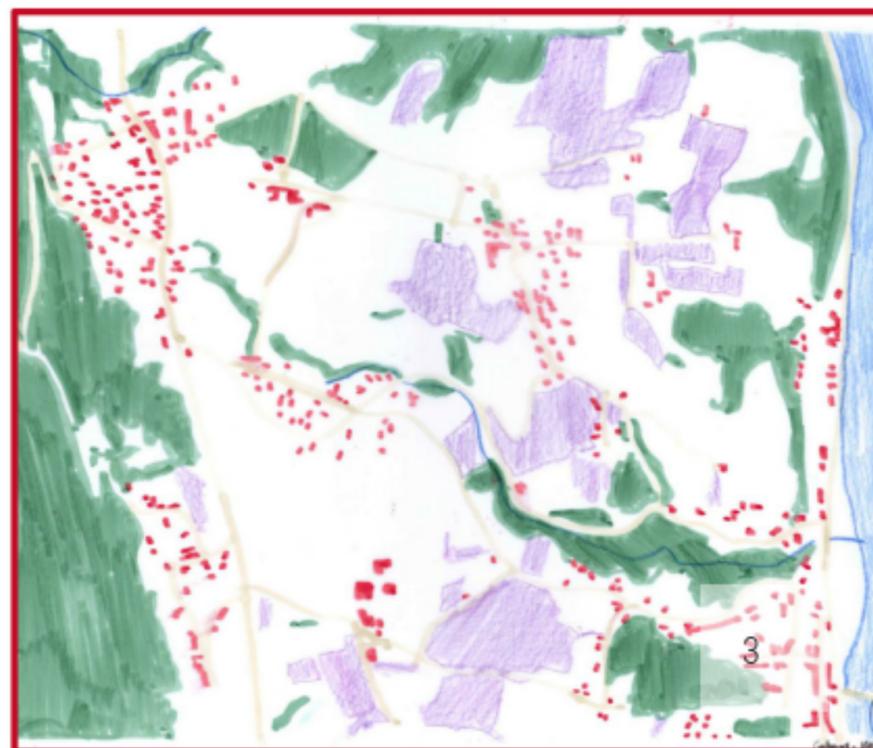
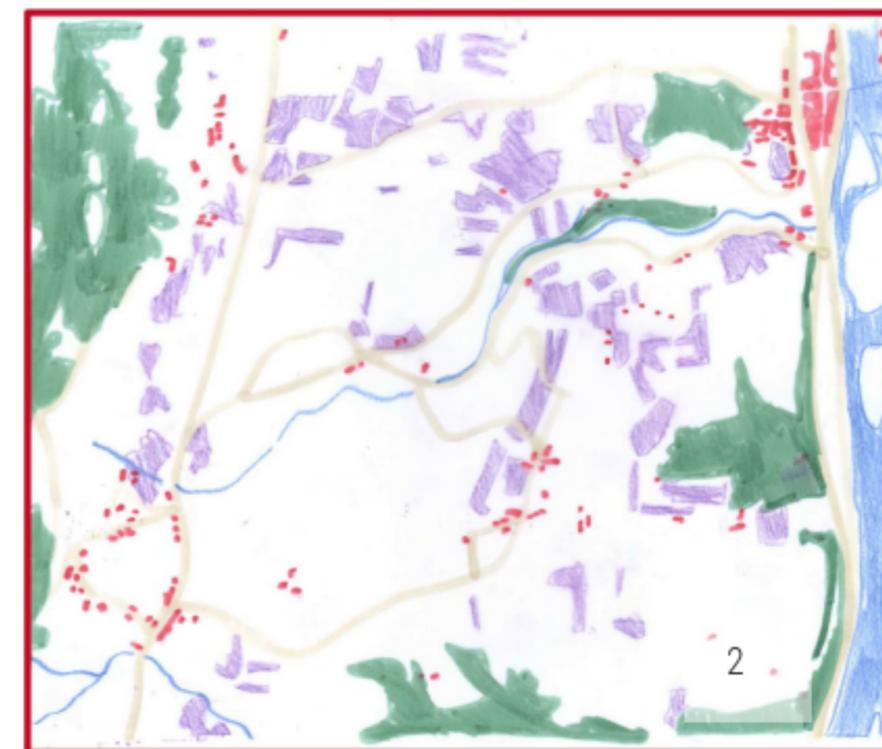
1. Etat Major (1820-1866)
2. IGN (1950)
3. IGN (Géoportail2015)
4. Projection 2050

## Légende

-  Infrastructure de transport
-  Surface bâtie (rouge), industries (orange) et projets (jaune)
-  Surface de forêt
-  Les rivières

Ci-contre analyse spatio-temporelle de **Corbonod**

Initialement trois centralités urbaines se dessinent : le bourg de Corbonod, situé en balcon sur le Rhône à distance de la D991, le hameau de Gignez situé en pied de versant et traversé par la route départementale ainsi que le hameau Eilloux. Le paysage est historiquement viticole et rural. Par ailleurs à cette époque le fleuve n'a pas fait l'objet d'aménagement et son cours est libre, dessinant de nombreuses tresses. L'extension des noyaux urbains sera progressive et manifestée par l'apparition de lotissements et habitats pavillonnaires qui se développent le long des axes principaux. Les boisements gagnent quant à eux en épaisseur plus particulièrement en pied de versants abrupts où une reforestation spontanée se réalise au détriment des prairies abandonnées. L'activité viticole s'est quant à elle maintenue tandis qu'à partir des années 1980 le fleuve voit ses rives aménagées pour l'exploitation de sa puissance hydraulique.



## AGIR

### D'hier à aujourd'hui ... et demain ?

Regarder en arrière pour orienter nos actions à venir

# Quand les élus prennent le parti du paysage dans les projets



Nous proposons des ateliers aux élus pour travailler sur l'application de l'Objectif de Qualité Paysagère. Contactez-nous si vous souhaitez mettre en place ce projet sur votre territoire.

**Un objectif de qualité de paysage** désigne la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie. *Source : Convention européenne du paysage*

## AGIR

Quand les élus s'emparent de la qualité du paysage

- à venir -

Crédits photos : sauf mentions contraires, © CAUE de l'Ain  
Remerciements à tous les membres du Comité de Pilotage de l'Atlas des Paysage de l'Ain.



CAUE de l'Ain

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de  
l'environnement de l'Ain

34, rue Général Delestraint  
01000, Bourg-en-Bresse

[www.caue01.org](http://www.caue01.org)

[www.atlasdespaysagesdelain.com](http://www.atlasdespaysagesdelain.com)